



Assemblée Générale du 15 novembre 2019

## RAPPORT MORAL 2019

*« Nous vous remercions pour cette réunion que nous attendions de longue date. Dès 2014, l'UNAM a alerté le Ministère sur la refonte majeure des statuts du CFAM qui passait sous la tutelle du président du SNAM. Nous savions que cette modification serait incompatible avec une gestion des recyclages des Accompagnateurs en Montagne par le CFAM comme c'était le cas jusque-là. Une prise en considération de nos attentes et remarques exprimées depuis mars 2015 aurait évidemment fait gagner un temps considérable et épargné des procédures. Nous pouvons regretter qu'il ait fallu deux rapports concernant des contrôles menés par les inspecteurs de l'Inspection Générale des Services de la Jeunesse et des Sports en 2016, la saisine de la cour de justice de la république et le dépôt d'une plainte auprès du procureur de la République de Chambéry en 2017, pour que le Ministère des Sports comprenne l'évidence de retirer au CFAM la gestion du recyclage. »*

Voici comment débutait le courrier de l'UNAM, adressé au Ministère des Sports pour préparer la réunion relative au recyclage du mercredi 6 novembre 2019. Cet avant-propos permit incontestablement d'avoir une écoute attentive de tous les participants de nos propositions pour le IVème cycle.

Il ne s'agissait pas d'une attitude provocatrice ou revancharde, mais simplement d'un rappel sur les valeurs de l'UNAM comme le respect d'autrui et le traitement en équité. Nous avons toujours tenté la voix de la modération et entrepris toutes les « explications de texte » possibles et médiations envisageables avant d'engager la voix judiciaire.

Puisque les pratiques illicites dénoncées par l'UNAM furent tolérées, appuyées pendant des années et dissimulées par des services centraux placés sous l'autorité directe de Monsieur le Ministre et de Monsieur le Secrétaire d'État (2012-2017), nous n'avions pas d'autres choix que de saisir la Cour de Justice de la République.

Pour donner, dès 2015, à notre profession une reconnaissance plus vaste que la sphère de l'action syndicale, nous avons souhaité nous rapprocher d'autres structures qui partagent nos valeurs.

Ainsi, les actions des syndicats SIM et ADMES (Association de Défense des Moniteurs de Ski) ont convergé avec la notre auprès de la Cour de Justice de la République.

L'immoralité ne trouve pas toujours sa traduction en termes de droit pour sanctionner des faits. Pourtant, cet été, la Cour de Justice a acté qu'il y avait là matière à instruire et décide : « *il sera procédé à toute mesure d'investigation utile selon les formes prévues par les articles 75, 76 et 77-1 du code de procédure pénale ...* ». Cette décision confirme que les éléments de plainte portés par l'UNAM pourraient relever d'une qualification pénale.

Comme vous avez pu le lire dans le bilan d'activités, cela n'est pas la seule de nos actions, mais les valeurs qui sont mises en exergue font partie de notre ADN.

Dans un contexte d'opposition et d'affrontement, la grande majorité ne désire pas vraiment connaître la vérité. Certains belligérants essaient de marquer les esprits pour s'accorder les faveurs du plus grand nombre... Estimer que la majorité suffit pour avoir toujours raison apparaît, aux yeux de l'histoire, très souvent comme une farce.

Souvent, ce sont les actes audacieux et résistants d'une minorité qui participent à mettre un terme au conflit.

Les 6 années qui se sont écoulées depuis la création de l'UNAM, ont consacré notre liberté d'action, dictée par le seul intérêt des Accompagnateurs en Montagne, le respect de nos pairs et la reconnaissance de nos adhérents.

Même de plus en plus nombreux, nos valeurs constituent toujours notre meilleur ciment.

Merci pour votre soutien.

Le président de l'UNAM

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that loops back and ends in a small flourish.

Patrick SCHLATTER.